



Démission CDI compteur horaire négatif

Par **sam1986**, le **29/01/2017 à 19:54**

Bonjour, rnrnMa situation me contraint à envisager de **démissionner de mon CDI** avant la date anniversaire. rnrnLe fait est que mon temps de travail et salaire sont annualisés et que mon **compteur d'heures est en négatif**. rnrnJe précise que j'ai fait mes calculs pour essayer de rattraper toutes ces heures avant de poser ma démission mais cela m'est impossible (car travail uniquement en vacances scolaires). rnrnIl n'y a pas de mention directe à cette situation dans mon contrat. rnrnMon employeur sera t'il en droit d'**exiger ces heures ou de l'argent** ? rnrnCette situation est très stressante pour moi. rnJe vous remercie par avance pour votre aide précieuse.